

## CTS MEDITERRANEE

### Procès verbal de la séance du 27 Septembre 2012

#### Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CHSCT

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

#### Pour les représentants du personnel

Francis Cognard - CGT Culture Titulaire

Florence Parent - CGT Culture Titulaire

Sylvie Mathie - CGT Culture Suppléant

Abdelrhani Mezzoud – CGT Culture Suppléant

Anne Richier - CGT Culture Suppléant

Laurent Vallières – CGT Culture Titulaire

#### Experts :

Isabelle Schwindenhammer

Sébastien Barberan

#### Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

---

1. Adoption des procès verbaux des séances du 15/09/2011 et du 20/06/2012 (pour avis)
2. Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)
3. Note relative aux correspondants de centres (pour avis)
4. Réunions hebdomadaires sur les chantiers (pour info)
5. Suivi et prévisions d'activité (pour info)
6. Suivi de la concurrence (pour info)
7. Suivi des effectifs non permanents (pour info)
8. Suivi de l'application de la règle du 75/25 (pour info)
9. Questions diverses

Les représentants du personnel lisent le communiqué suivant :

Il semblerait que l'expérience malheureuse de la mandature précédente n'ait pas porté ses fruits, pour exemple les délais de transmission de l'ordre du jour et de la documentation n'ont pas été respectés.

L'ordre du jour inepte illustre le peu de considération portée à cette instance, la documentation insuffisante incomplète et incohérente ne répond pas à nos demandes récurrentes, le suivi des points abordés lors des séances précédentes consiste en une simple liste incomplète suivie de en cours, à faire, à suivre sans aucune documentation afférente.

Pratiquement aucun des engagements pris lors des précédents CT, CHS n'ont été honorés ; par exemple non diffusion aux représentants syndicaux du règlement intérieur amendé, non communication des notes sur la mission des correspondants de centre malgré le mail à 18 heures hier, sur la tenue de réunions hebdomadaires sur les chantiers, sur la procédure d'accueil des CDD etc...

Cette attitude dilettante voire je m'en foutiste est interprétée par les représentants du personnel comme une forme de mépris. Un des seuls engagements vraiment respecté concerne la commande des plateaux repas et nous vous en remercions.

Les représentants du personnel décident à l'unanimité de ne pas siéger ce jour et demandent la tenue d'une réunion extraordinaire du CTS dans un délai légal d'un mois à compter d'aujourd'hui. Ceci implique évidemment la transmission de l'ordre du jour et de la documentation complète d'ici 15 jours conformément à la réglementation en vigueur.

Laurent Vallières demande de fixer une date rapidement.

Suspension de la séance.

